



ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE

**Assemblée extraordinaire des délégués du mercredi 22 septembre 2021 à 20h00
au réfectoire de la nouvelle école primaire de Semsales**

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 12 mai 2021 : approbation
4. MCH2
 - a. Approbation du Règlement des finances
 - b. Nomination de la Commission financière
5. PDR : informations sur le Programme d'aménagement régional

1. Ouverture de l'Assemblée

M. le Président ouvre cette assemblée à 20h00 et procède aux salutations d'usage. Il remercie la commune de Semsales pour l'accueil.

Il excuse les personnes suivantes :

- Mme Françoise Jolivet
- M. Joseph Aeby
- M. Hans-Jörg Marti
- M. Laurent Menoud

Toutes les communes sont représentées. Total des voix 38, majorité à 20 voix.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est accepté.

2. Nomination des scrutateurs

M. Frédéric Deillon (La Verrerie) et M. Robert Savoy (Attalens) sont nommés scrutateurs pour la soirée.

3. Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 12 mai 2021 : approbation

Le procès-verbal a été transmis aux délégués avec la convocation. Il est accepté à l'unanimité, sans remarque et avec remerciements à sa rédactrice.

4. MCH2

- a. Approbation du Règlement des finances

Le Règlement des finances se base sur la loi sur les finances communales du 22 mars 2018, l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 et sur les statuts de l'ACV du 1^{er} juillet 2019.

Ledit règlement a été adressé aux délégués avec la convocation. Il est identique, à tous points de vue, à celui du RSSV et du CO.

M. le Président lit entièrement le règlement. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Questions

Pas de question

Le Règlement des finances est approuvé à l'unanimité.

b. Nomination de la Commission financière

Représentant le Chef-lieu : Mme Nicole Tille, conseillère communale à Châtel-St-Denis
Représentant la Haute-Veveyse : M. Cédric Borer, conseiller communal à St-Martin
Représentant la Basse-Veveyse : M. Bruno Fischetti, conseiller communal à Bossonnens

Comme aucune autre proposition n'est formulée, ces trois personnes sont élues par acclamation.

5. PDR : informations sur le Programme d'aménagement régional

La parole est donnée à **Savio Michellod**, président du COPIL pour la présentation de ce point.

Il a fait la même présentation à l'Agglo Rivelac quelques heures avant cette séance.

La présentation se fera sur les points suivants :

1. Etat actuel des travaux
2. Actifs (zones d'activité)
3. Habitants (zones à bâtir)
4. Usagers des TP (communauté régionale de transports)

Il ne va pas revenir sur le thème des excursionnistes.

1. Etat actuel des travaux

4 thématiques centrées sur les habitants, les actifs, les excursionnistes et les usagers des TC sous la forme d'un trèfle car le PDR est une opportunité pour la Veveyse avec un thème transversal qui est la mobilité. Le thème de la durabilité se trouve sur la tige du trèfle. La gouvernance est appelé à se renforcer avec l'introduction de nouvelles thématiques dans l'ACV. La carte du schéma directeur a été validée par la Conférence des Syndics. Il rappelle que tout le monde a la possibilité de faire des remarques jusqu'au délai de consultation fixé au 10 décembre 2021.

2. Les zones d'activité

Il s'agit d'un thème essentiel qui se base sur des critères très objectifs pour développer les zones d'activité. Il mentionne les principaux critères du PDCant :

- Minimum deux entreprises en activité
- Possibilité de création de réseaux de mobilité douce attractifs

- Minimum une desserte D en transports publics et niveaux « beta » en transports individuels motorisés.

Critères PDR :

- Équilibre régional
- Réserves
- Potentiel d'extension
- Connexion à une centralité de services
- Type d'activités déjà présent dans ses zones.

Le solde du potentiel d'extension de la Veveyse est de 7.37 ha sur un total de 8.81 ha selon SyZACT.

L'ensemble des zones d'activités a été passé en revue et répertorié. Les 4 zones avec un potentiel d'extension sont Granges, Semsales, Châtel-St-Denis et la Verrerie. Celle de la Verrerie a été rajoutée après discussion lors d'une Conférence des Syndics.

Marc Fahrni fait remarquer qu'il y a des entreprises localisées sur l'éventuelle zone de la Verrerie.

3. Les zones à bâtir.

Le canton a choisi sa fourchette haute car il prévoit 125 000 habitants de plus. Cette enveloppe globale a été répartie entre les différentes communes du canton. Critères PDCant : les priorités d'urbanisation sont 1 = agglomération, 2 = centres régionaux (Châtel-St-Denis), 3 = croissance stable (Attalens), 4 = croissance modérée et la desserte en transports publics. La loi exige une desserte raisonnable sur toutes les nouvelles zones à bâtir.

Critères PDR :

- Équilibre régional
- Densification le long de l'axe ferroviaire (Bulle-Palézieux) + Attalens
- Développement de nouveaux quartiers stratégiques (2 gares seront déplacées en Veveyse, à Bossonnens et à Semsales.
- Valorisation des volumes existants et encouragement à la mixité (pour les villages qui ne peuvent pas s'agrandir).

Questions

M. le Préfet demande pourquoi « + Attalens » dans le critère PDR concernant la densification le long de l'axe ferroviaire.

Savio Michellod répond que le village est bien desservi en bus. L'Agglo Rivelac pourrait faire monter d'une catégorie d'urbanisation.

Bruno Fischetti relève que Bossonnens est déjà considérée comme une zone urbaine.

M. le Président dit que les zones à bâtir = zones village avec forte construction. Le PAD est ambitieux.

Jean-Claude Bongard demande si dans les volumes existants sont compris les fermes où il n'y a plus d'agriculture et qui se trouvent dans les zones agricoles. **Savio Michellod** répond que non, elles ne sont pas comprises dans le PDR.

Jean-Claude Bogard relève que les communes de Le Flon et St-Martin n'ont pas de zones d'activité et pas de mixité pour travailler les volumes existants. **Savio Michellod** dit qu'elles ont toujours la possibilité de densifier.

4. La communauté régionale de transport

La loi sur la mobilité a été approuvée en commission dans l'après-midi. Elle sera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil en novembre prochain. La communauté régionale de transport sera nécessaire pour améliorer la desserte en transports publics depuis la Haute-Veveyse vers Châtel-St-Denis et Semsales. La mobilité est un critère essentiel pour le développement de la Veveyse, pour rendre accessible les zones où le potentiel est plus faible.

Questions

Jean Gillard demande si les correspondances entre Le Flon et Palézieux seront améliorées. **Savio Michellod** répond qu'elles font partie des lignes qui vont être développées.

Les Prochaines étapes sont la consultation publique et en parallèle le bureau Archam va travailler sur les mesures de l'avant-projet du PDR qui seraient validées en juin 2022. Mise en œuvre du PDR prévue pour février 2023.

Questions

Jean-Claude Bongard demande si les communes ont déjà eu des citoyens consulter le PAR. Aucune consultation pour l'instant. **Savio Michellod** rappelle la séance d'information publique fixée au 18 novembre 2021 à 20h à la Halle de sport du Lussy.

Rahel Preisig demande s'il sera tenu compte du PDR dans l'analyse des PAL des communes. **Savio Michellod** que les PAL seront analysés sous l'angle du PDCant.

Jean Gillard relève que les gares de Bossonnens et Semsales vont être déplacées. Il demande si une amélioration de 2-3 minutes sera gagnée lors des déplacements. **Savio Michellod** répond que ce sera minime mais qu'il est important de gagner quelques minutes.

6. Divers

La parole est donnée à **Gérard Buchs**. Il est ravi de la présentation de Savio Michellod. Il remercie les délégués pour l'approbation du Règlement des finances.

M. le Préfet relève que le point Avenir ACV-RGV n'a pas été abandonné, des informations seront transmises lors de la prochaine AD.

Il rappelle aux Communes de la Veveyse la séance avec la Direction des TPF et la séance LDIS.

M. le Président termine en souhaitant une bonne fin de soirée à toutes et à tous et regrette de ne pouvoir offrir le verre de l'amitié. La séance est levée à 21h00.

Nathalie Fragnière
Secrétaire

Rolf Scheuner
Président

Bouloz, le 14 octobre 2021